

Affaires courantes

• (1550)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES*[Traduction]***LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE**

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 octobre, du projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions nos 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Compte tenu de la procédure qui a été appliquée à la Chambre il y a quelques minutes, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à l'étape de la présentation des rapports de comité. Je voudrais présenter aujourd'hui un rapport du Comité des comptes publics.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES*[Traduction]***COMPTES PUBLICS**

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je remercie les députés de leur collaboration.

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Je voudrais dire quelques mots en présentant ce rapport. Le Comité permanent des comptes publics dépose aujourd'hui un rapport portant sur plusieurs aspects de la réglementation gouvernementale concernant l'inspection des aliments et les pesticides ainsi que la lutte contre la propagation des maladies des plantes et des animaux.

Les Canadiens sont toujours confiants dans la qualité de leurs aliments. Pour qu'ils gardent leur confiance, il faut, comme le faisait ressortir la vérification qu'a examinée le comité, évaluer les risques pour la santé des humains et engager des ressources là où ceux-ci sont les plus élevés.

Bien que le ministère de l'Agriculture, dont relève la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, ait réagi positivement à la vérification, le comité demande tout de même au vérificateur général d'examiner les progrès du ministère lors de sa vérification de suivi. Le comité n'était pas satisfait de la qualité des renseignements présentés au Parlement dans le budget annuel des dépenses du ministère, partie III des documents budgétaires, et a recommandé des améliorations à cet égard.

Le comité recommande également de modifier les dispositions législatives de réglementation des importations afin d'améliorer la prévention des maladies des plantes et des animaux. Enfin, le comité a exprimé certaines préoccupations au sujet de la qualité de la formation des inspecteurs d'aliments et des relations de travail au sein du ministère.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

AVIS DE MOTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57 DU RÈGLEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion de deuxième lecture et de renvoi au comité du projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et sur tout amendement y proposé, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Compte tenu de l'esprit dont la Chambre a fait preuve tout à l'heure en permettant au député de revenir au dépôt des rapports, je demande le consentement unanime pour revenir au dépôt des pétitions de sorte que les députés puissent représenter leurs électeurs comme le veut le Règlement.

M. le vice-président: Le ministre de la Justice a la parole au sujet de ce même recours au Règlement.